FNEC FP FO

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES INFENES, CTSS ET ASSAE

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

SNFO IEN

SNFO Assistants sociaux ASEN

VOTER FO C'EST DÉJÀ DÉFENDRE VOS DROITS

Piliers essentiels de l'Éducation Nationale, nous revendiquons des moyens à la hauteur des enjeux.

NOS REVENDICATIONS

POUR LA CRÉATION MASSIVE DE POSTES :

- La création de postes d'INFENES (1 par EPLE et par « tranche » de 500 élèves) et d'assistants sociaux (1 par EPLE en éducation prioritaire, 1 pour 2 EPLE, un service social spécifique pour le 1er degré avec 2 AS / circonscription) ; pour le service social du personnel 1 AS pour 5 000 agents
- Le recours systématique aux listes complémentaires en cas de postes vacants
- Nombres de postes offerts aux concours à la hauteur de tous les postes vacants
- L'arrêt des recrutements sur poste à profil
- Le recrutement systématique de personnel en complément de tous les temps partiels
- Le remplacement systématique des personnels absents

Stop aux référents en tous genres (EVARS, santé mentale, VSS, harcèlement…) en lieu et place de personnels qualifiés. Maintien de l'accueil inconditionnel des élèves en présentiel.

POUR UNE VÉRITABLE CATÉGORIE A :

- l'obtention du CTI pour les ASSAE et CTSSAE (49 points d'indice sans contrepartie)
- le reclassement des infirmiers et assistants sociaux sur une grille de catégorie A type
- Le reclassement de tous les « ex INFENES de la classe supérieure » dans le grade Hors-Classe et de tous les "ex AS principales" dans le second grade
- La revalorisation de la grille des CTSSAE équivalente à A+
- L'attribution de la NBI dite « handicap » pour tout.es sans condition, ni justification

POUR UN RÉGIME INDEMNITAIRE INTÉGRÉ AU TRAITEMENT :

La revendication principale de FO est avant tout l'intégration de toutes les indemnités au traitement : seul moyen pour assurer l'égalité entre tous les agents, en faire bénéficier les contractuels, et intégrer ces sommes au calcul de la pension.

- Revalorisation de l'IFSE des INFENES à égalité avec celle des ASSAE et des autres ministères de la F.P d'Etat
- La suppression de toutes les formes de rémunération au mérite et la suppression du CIA individualisé
- Contre la diminution du CIA en cas de temps partiel thérapeutique, CITIS, CMO et de l'IFSE en cas de CLM ou CLD
- La suppression de la proratisation des indemnités REP et REP+
- La rétroactivité systématique de l'indemnité REP+ aux AS y ayant exercé entre 2015 et 2022

DES MOYENS POUR EXERCER CORRECTEMENT NOS MISSIONS :

» Abondement des enveloppes de frais de déplacement à hauteur des besoins

» Revalorisation systématique des indemnités kilométriques à hauteur du coût du carburant

» Remboursement de tous les repas pris en dehors de l'établissement de résidence administrative

» Droit à la formation qualifiante inclue dans le temps de travail et en présentiel ; prise en charge des frais de scolarité pour les formations diplômantes

» Mise en place de supervisions et/ou échanges de pratiques

» Des locaux conformes aux textes réglementaires, du matériel informatique adapté et des accès internet sur tous les secteurs, un téléphone portable professionnel, une clé OTP/ ODA, une imprimante/scanner, une application numérique professionnelle ergonomique et sécurisée.

DÉFENDRE LE CADRE NATIONAL DE NOTRE STATUT :

FO revendique l'abandon des pôles départementaux « santé bien être et protection de l'enfance » et des feuilles de route départementales. Ce dispositif tend à nier nos missions et expertises spécifiques au profit d'une mutualisation des moyens et de l'interchangeabilité de nos corps, et à départementaliser nos interventions au détriment du cadre national.

» Strict respect des missions définies par les circulaires de 2015 (INFENES) et de 2017 (ASSAE)

» Strict respect de l'ARTT (10% forfaitaire, temps de pause comprise comme du temps de travail, jours fériés encadrés récupérables, heures majorées en internat…)

» Nouvelles responsabilités et missions de la loi infirmière 2025 : une revalorisation des salaires pour tout.es au niveau master 2, une formation (à la hauteur des besoins) sur le temps de travail

» Une actualisation et mise en conformité du B.O. soins et urgences

» Le droit au télétravail sur la base du volontariat

» Titularisation des contractuelles qui le souhaitent

» Abrogation de l'obligation d'inscription à l'Ordre National Infirmier

» La garantie d'un déroulement de carrière sur les 2 grades jusqu'à l'échelon sommital

» Proposition de tous les postes vacants au mouvement

Notre appartenance à une confédération témoigne de notre solidarité et de nos intérêts communs avec tous les salariés du privé et du public pour défendre nos conquêtes communes :

la sécurité sociale, les retraites et les services publics, piliers de l'égalité républicaine.

» Rattrapage des 32 % du pouvoir d'achat perdu depuis 2000

» Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation

» Retraite à 60 ans à taux plein après 37.5 annuités, abrogation de la réforme des retraites de 2023

» Maintien du code des pensions sur la base de 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois

» L'abrogation de la loi 3 DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification)

» l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique qui a mis fin à l'examen en CAP des promotions et du mouvement



Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

je vote FNEC FP-FO

SNFO IEN

SNFO Assistants sociaux ASEN